

DÉBAT PUBLIC  
Center Parcs Poligny**Atelier « Energie »**  
Poligny le 6 juillet 2015

## Compte rendu

Animateur : Jean-Stéphane DEVISSE, membre de la CPDP

Cet atelier répond à une demande des participants au débat public d'aborder un sujet important : la consommation d'énergie prévisionnelle qu'un Center Parcs réalisé à Poligny pourrait induire, le type d'énergie mobilisé pour y répondre, et les émissions de gaz à effet de serre induites par le projet et l'activité induite qu'il générerait.

**Remarque** : cet atelier débute par un bref compte-rendu d'une réunion qui l'a précédé dans le prolongement de l'atelier Environnement du 13 juin, consacrée au traitement des eaux de piscine du projet de Center Parcs de Poligny et aux conséquences de leur relargage dans le réseau hydrographique et le milieu naturel. Pour plus d'information, on se réfèrera aux documents mis en ligne sur le site internet du débat public.

**Plusieurs sujets** sont abordés au cours de cet atelier : l'importance accordée désormais aux question d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, que l'on pourrait qualifier de sujet général ; les répartitions des dépenses énergétiques/émissions de gaz à effet de serre (GES) par grands postes telles qu'elles sont mesurées dans d'autres Center Parcs ; les options techniques envisagées par le maître d'ouvrage à Poligny pour parvenir aux performances qu'il se (ou que la réglementation) fixe. Il faut toutefois rappeler qu'au cours de l'atelier, cet ordre d'apparition des sujets n'a pas vraiment été respecté, la dynamique des échanges faisant fréquemment passer les intervenants d'un sujet à l'autre. Enfin, le Maître d'Ouvrage s'entoure, pour appuyer ces propos, du bureau d'étude ELAN, qu'il a chargé d'une mission exploratoire destinée à spécifier les grandes options énergie/émission de GES de son projet .

L'animateur rappelle **l'actualité particulière de ces sujets en 2015** :

- en France, les débats parlementaires préalables à l'adoption de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, fixent des objectifs de performances croissant en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- sur le plan international, la préparation de la conférence ONU de lutte contre le changement climatiques verra en décembre 2015 les parties adopter des objectifs que les observateurs espèrent ambitieux ; cette conférence se déroulant à Paris, une pression importante sera mise sur notre pays, ses institutions et autres acteurs économiques et territoriaux.

**Le représentant du bureau d'étude ELAN**, missionné par Pierre & Vacances, fait état des principaux enseignements tirés de l'analyse des relevés de consommation d'énergie et d'émission de GES du Center Parc de Moselle. Le poste le plus émetteur concerne les matériaux entrants, ce vocable regroupant les matériaux nécessaires à l'exploitation et à

l'entretien du Center Parcs, les consommables (notamment alimentaires) de ses clients, etc ; le second poste concerne les déplacements de ces derniers, puisqu'ils s'effectuent par la route ; le troisième relève des fournitures d'énergie nécessaire au fonctionnement du Center Parcs (équipements collectifs et cottages) ; le dernier, enfin, concerne l'énergie consommée et les émissions induites lors de sa construction. Il précise que son intervention traite principalement des fournitures d'énergie, cette question recoupant celle des performances du bâti en matière d'implantation, d'isolation thermique et de choix des équipements ainsi que des sources d'énergies mobilisées.

Détaillant cet aspect, il note à l'appui des relevés fait en Moselle une répartition de 80 % de la facture énergétique (énergie finale) dans les équipements collectifs (centre aquatique, restaurants, etc), et 20 % pour les cottages. Pour ces derniers, l'essentiel provient du chauffage (logement et eau chaude). Les sources mobilisées actuellement en Moselle sont les suivantes : chaufferie bois pour les équipements et chaudières individuelles à condensation au gaz naturel pour les cottages.

Pour Poligny, le maître d'ouvrage cible des cottages certifiés HQE, correspondant à la réglementation thermique 2012 moins 10 %, ce qui relève d'une pratique couramment admise dans la profession. Comment améliorer cette performance ? Par une isolation renforcée, et aussi par la récupération, grâce à un échangeur thermique, des calories de la chaleur d'ambiance pour préchauffer l'eau chaude sanitaire.

Concernant les équipements collectifs, une amélioration des performances par rapport à l'existant proviendrait d'une optimisation des implantations (tous les équipements sous le même dôme, ou bien implantations séparées ?), et là aussi d'une récupération des calories « fatales », et en particulier des eaux usées, y compris des eaux de piscine ou des douches.

Enfin, les sources d'énergie des équipements seraient les suivants : chaudière-bois avec appoint cogénération-gaz.

Selon ELAN, les autres solutions de production renouvelable rencontrent assez vite des limites technico-économiques : l'aérothermie (les pompes à chaleur) pour chauffer les cottages butent sur l'air extérieur très froid en pic hivernal ; le solaire (soit thermique soit photovoltaïque) sur le coût d'installation et le déficit d'ensoleillement ; l'éolien sur l'absence de gisement (le rédacteur reste surpris de cette dernière affirmation car l'électricité se transporte plutôt bien : rien n'empêcherait le maître d'ouvrage d'investir dans une production éolienne dans un autre site...).

Enfin, le couplage des cottages au réseau de chaleur alimenté par la chaudière-bois ne serait opérant que pour ceux qui sont implantés à proximité (pertes de charges avec la distance).

### **Les interventions du public sont revenues sur plusieurs questions générales :**

- Quelle cohérence politique entre une volonté réaffirmée de lutter contre le changement climatique et un tel projet ? Car, quoi que l'on fasse, la réalisation de ce projet entraînerait de nouvelles émissions de gaz à effet de serre.
- Si l'on peut accepter que ces émissions de GES augmentent dans un premier temps pour répondre à une nécessité sociale (par exemple pour la construction de logements sociaux), un Center Parcs, en revanche, relève des loisirs et ne présente donc pas la même valeur. A choisir, l'argent public devrait aller prioritairement aux dépenses de transition énergétique en vue d'en réduire la facture pour la population.

**D'autres participants se sont interrogés sur le manque d'information** ou les imprécisions concernant l'objet de l'atelier, apportés par le maître d'ouvrage et ses conseils :

- Quel périmètre dans le bilan carbone du projet ? Pour certains intervenants, les GES émis par les équipements collectifs relèveraient obligatoirement des collectivités qui en feraient l'acquisition. Pour un autre, il faudra porter à ce même passif les GES émis dans le cadre des travaux nécessaires au Center Parcs (VRD par exemple).
- Au vu de l'importance des émissions de GES dont les déplacements routiers des clients sont responsables, ne serait-il pas primordial d'étudier des solutions basées sur un recours à d'autres modes de transport ? Et si la desserte par transport en commun n'est pas possible ou attractive, peut-être faut-il positionner ce projet ailleurs, au plus près de l'épicentre de la zone de chalandise ?
- Comment le maître d'ouvrage compte-t-il prendre en compte la perte de fonctionnalité « séquestration du carbone » dû au défrichage du site et à la perte des arbres ?

**Le maître d'ouvrage apporte plusieurs réponses**, sans pour autant donner un niveau détail souhaité par certains participants. Il s'en justifie par le niveau d'études engagées jusqu'à présent, qui sont loin d'être exhaustives à ce stade

du projet. Certes pistes sont toutefois étudiées, notamment concernant l'accès aux ressources énergétiques locales (le bois principalement, qui est abordé plus bas).

Il en est de même pour l'amélioration des performances techniques du projet : le dimensionnement de celui de Poligny (schématiquement, moitié moins que le Center Parcs mosellan) implique d'analyser finement les besoins et l'implantation des équipements collectifs. Les consommations d'énergie et les émissions de GES pourront évoluer en conséquence.

Concernant les déplacements des clients, il note également que s'il est trop tôt pour se prononcer en faveur de telle hypothèse plutôt qu'une autre, il les étudiera dans le cadre de l'élaboration du projet. Il illustre son propos avec le projet de village-nature dont il poursuit le développement avec le groupe Disney, en région parisienne, et dont les clients empruntent pour partie les transports en commun ; il faut souligner toutefois que le site concerné est desservi par un RER et un TGV.

Enfin, il a rappelé que son ambition de répondre à la demande alimentaire par un recours à la production locale permettrait de modérer l'empreinte carbone du transport de marchandises.

**Une partie de l'atelier a été consacrée spécifiquement à la question du bois-énergie**, mise en avant par le président des communes forestières du Jura, également représentant de l'ADIB-Franche-Comté (association de développement de l'industrie du bois). Incontestablement, a-t-il rappelé, le site de projet se trouve dans un massif forestier important (plus de 10 000 hectares) destinés à la production du bois. La profession est cependant en train de se structurer afin de répondre à la demande, à travers l'élaboration d'un plan d'approvisionnement territorial prévu pour l'automne 2015 ; Ainsi, quelle que soit la suite donnée au projet de Center Parcs, le secteur de Poligny disposera d'éléments objectifs lui permettant d'exploiter une partie de la ressource-bois locale à des fins énergétiques. De tels plans d'approvisionnement visent, en général, à valoriser des sous-produits de la coupe et de la transformation du bois, sous forme de plaquettes forestières par exemple. Le dimensionnement du marché, quant à lui, exige de recenser les utilisateurs avérés ou potentiels, susceptibles de structurer des circuits courts à l'instar des chaufferies-bois des équipements et collectivités publiques, notamment rurales.

Pour les professionnels du secteur, la confirmation du projet de Center Parcs serait susceptible d'aller dans ce sens.

Un autre intervenant, qui s'est présenté comme étant lui-même agriculteur et producteur de plaquettes forestière, a quant à lui insisté sur la qualité du produit énergétique, et notamment le besoin en équipement de stockage du bois afin de ne brûler dans les chaudières qu'un bois parfaitement sec.

Enfin, plusieurs participants se sont émus de cette situation qui fait qu'un territoire dont la vocation forestière saute aux yeux n'ait pas encore finalisé une politique ambitieuse en la matière...

Pour conclure, il faut noter qu'à plusieurs reprises les participants se sont écartés du fil conducteur de cet atelier, afin d'aborder des questions qui n'en sont pas forcément complètement décorréées, mais qui ont fait l'objet d'autres moments du débat public : emplois locaux, devenir de l'agriculture, notion d'opportunité du projet, etc.

Claude Brévan, présidente de la CPDP, rappelle enfin les prochaines étapes qui jalonnent le débat public : réunion générale du 9 juillet puis clôture définitive du débat le 4 septembre. D'ici là, le maître d'ouvrage devra apporter ses réponses aux questions posées par les participants, dont certains ont exprimés leur attente.